

Oreillons

Parotidite



Gouttelettes

Epidémiologie

Agent infectieux	Virus des oreillons (Paramyxovirus)
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie la dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	16 à 18 jours (extrêmes 12 à 25)
Durée d'infectiosité	7 jours avant le début de la parotidite et jusqu'à 9 jours après. L'infectiosité est maximale environ 48 heures avant et jusqu'à 4 jours après le début de la parotidite

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	GOUTTELETTES
Placement du patient	Maintien en chambre
Signalétique	Masque de soins à disposition pour le personnel devant la chambre. A mettre lors des soins dans un périmètre à < 2m
Matériel de soins	Réservé au résident pendant la durée des Mesures Additionnelles Désinfection minutieuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pression, glucomètre, etc.) Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Enquête d'entourage selon directives de l'unité cantonale HPCI
Durée des mesures	Jusqu'au 9ème jour après le début de la parotidite
Transport du patient	Port d'un masque de soins par le patient Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates Limiter les déplacements aux besoins essentiels
Visiteurs	Port d'un masque de soins Ne pas s'asseoir sur le lit Désinfection des mains en sortant de la chambre

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du

	résident, pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Mesures complémentaires	Le personnel doit être vacciné (vaccin ROR 2 doses) Le personnel non immun doit éviter le contact avec des résidents présentant les oreillons

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels A la levée des Mesures Additionnelles <ul style="list-style-type: none"> changer le lit et la literie
Environnement	Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien de l'environnement direct Utiliser le détergent usuel pour les sols A la levée des Mesures Additionnelles <ul style="list-style-type: none"> désinfection minutieuse de l'environnement direct du résident (table de nuit, sonnette, barrière, potence, télécommande, déambulateur, etc.) changer le rideau de séparation
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Non Les flambées de cas doivent être déclarées par le médecin dans un délai d'un jour